

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 19 mars 2009 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines

Brigitte Bolduc, représentante de Lac Poulin

Nicole Lambert, représentante de Sainte-Aurélie

Gabriel Giguère, représentant de Saint-Côme-Linière

Bernard Rodrigue, représentant de Saint-Philibert

Marco Marois, représentant de Saint-Benoît-Labre

Elzéar Dupuis, représentant de Saint-René

Marc Grenier, représentant de Notre-Dame-des-Pins

Éric Maheux, représentant de Saint-Prosper

Paul Joly, représentant de La Guadeloupe

St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie

Mario Breton, représentant de Saint-Honoré de Shenley

Jean-Marc Paquet, représentant de Saint-Martin

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Éric Lachance, président et représentant de la municipalité de Saint-Gédéon de Beauce.

Est également présent Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 3806-09

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur St-Georges Cloutier

APPUYÉ par Monsieur Bernard Rodrigue

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté avec les modifications suivantes :

4.5 Changer pour «Dépôt (2) rapports annuels 2008 - Aquatech conclusion ».

6.4 Collecte et vente de métaux.

11.2 Mandats à Genivar.

11.3 Demande de certificat d'autorisation pour matériels de recouvrement.

11.4 Présentation par M. Marco Marois

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3807-09

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 FÉVRIER 2009

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis

APPUYÉ par Monsieur Gabriel Giguère

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de l'assemblée spéciale de ce conseil tenue le 12 février 2009 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3808-09

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 FÉVRIER 2009

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
APPUYÉ par Madame Nicole Lambert
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 19 février 2009 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 19 mars 2009;
- Le tonnage acheminé au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités au cours du mois de février 2009;
- Le tonnage de matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de février 2009, selon les données fournies par l'entrepreneur;
- Le rapport annuel 2008 des activités de la Régie;
- Dépôt par Aquatech, Société de Gestion de l'eau Inc. des rapports de suivi et d'entretien de même que le rapport d'interprétation des résultats en ce qui concerne le traitement des eaux de lixiviation pour l'année 2008.

RÉSOLUTION NO: 3809-09

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

**IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Éric Maheux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques #C-900126 à #C-900203 inclusivement, de même que les chèques #C-290049 à #C-290079 inclusivement, pour un déboursé total de 355 533.11\$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3810-09

PUBLICITÉ COLLECTE PRINTANIÈRE 2009

CONSIDÉRANT que la Régie effectuera au printemps 2009 sa collecte annuelle de résidus domestiques dangereux et autres matières sur son territoire;

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier a invité trois (3) imprimeries ayant place d'affaire sur le territoire que dessert la Régie, afin de déposer une offre de service dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que les prix reçus sont les suivants :

- Imprimerie Novalux 32.50\$ le mille
- Imprimerie St-Georges Inc.... 34.90\$ le mille
- Imprimerie Moderne N'a pas déposé

CONSIDÉRANT que les deux (2) soumissions reçues sont conformes;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ par Monsieur Paul Joly
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à Imprimerie Novalux le mandat d'imprimer la publicité relative à ce dossier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3811-09

COLLECTE PRINTANIÈRE 2009 – CLEAN HARBORS QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT que par sa résolution #3768-08 adoptée le 18 décembre 2008, ce conseil autorisait son secrétaire-trésorier à organiser la collecte des résidus domestiques dangereux et autres matières pour le printemps 2009;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, la Régie a invité trois entreprises spécialisées dans la gestion des résidus domestiques dangereux à déposer une offre à la Régie, laquelle offre est basée sur les tonnages de matières récupérées en 2007 et en 2008;

CONSIDÉRANT que les entreprises invitées ont déposé les offres suivantes :

- Clean Harbors Québec Inc. +/- 26 725.75\$
- CRI Environnement Inc. +/- 30 147.11\$
- Onyx Industries Inc. - n'a pas déposé

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'ouverture des soumissions a été remis à chacun des membres de ce conseil;

CONSIDÉRANT que les offres reçues sont conformes et que celle déposée par Clean Harbors Québec Inc. est la plus avantageuse;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte le procès-verbal d'ouverture des soumissions et accorde à Clean Harbors Québec Inc. le mandat de prise en charge et disposition de ces matières pour l'année 2009 selon l'offre déposée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3812-09

COLLECTE PRINTANIÈRE 2009 – PEINTURES RÉCUPÉRÉES DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la Régie organise pour le printemps 2009 une collecte de résidus domestiques dangereux et autres matières;

CONSIDÉRANT que la Régie a demandé à Peintures Récupérées du Québec combien il lui en coûterait pour l'assister lors de ces quatre (4) journées, ainsi que pour la prise en charge quotidienne de certaines matières (peinture – huile usé – filtre);

CONSIDÉRANT que Peintures Récupérées du Québec demande 3 600.00\$ plus taxes pour ses services;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
APPUYÉ par Monsieur Marco Marois
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'offre déposée par Peintures Récupérées du Québec dans ce dossier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3813-09

ÉTUDIANT 2009

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Monsieur Éric Maheux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les services de Monsieur Jean-Christophe Morin, domicilié au 777, Principale, St-René soient retenus à tous les samedis avant-midi à partir du 04 avril 2009 jusqu'au 31 octobre 2009 et ce comme préposé à la déchetterie;

QUE ses services soient également retenus comme journalier pour la période de ses vacances scolaires prévues à l'été 2009, à raison de 36 heures semaine réparties du lundi au vendredi;

QUE Monsieur Morin soit rémunéré selon le taux horaire du salaire minimum en vigueur.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3814-09

NETTOYAGE PRINTANIER

CONSIDÉRANT qu'à chaque printemps il est difficile pour la Régie de trouver un groupe ou une équipe, afin de faire un blitz de nettoyage sur le lieu d'enfouissement nonobstant le versement d'un montant de 700.00\$;

CONSIDÉRANT qu'à chaque été depuis quelques années, la Régie embauche deux (2) étudiants;

CONSIDÉRANT que lors d'absence du personnel régulier (vacances annuelles, congés mobiles, congés maladies, etc.) à la déchetterie et sur la collecte des encombrants ménagers, ces absences sont couvertes par le personnel en place soit le secrétaire-trésorier ou le contremaître sur le camion, soit le préposé à la balance ou le secrétaire-trésorier à la déchetterie;

CONSIDÉRANT que le comité ressources humaines a discuté de ce dossier et il vous recommande l'embauche d'un journalier saisonnier apte à effectuer l'ensemble de ces tâches, incluant l'opération du poste de pesée le samedi avant-midi ainsi que les jours fériés et par conséquent la Régie embaucherait seulement un (1) étudiant et aucun groupe ne serait retenu;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à publier une offre d'emploi dans ce dossier;

QUE le comité ressources humaines soit autorisé à procéder à l'embauche du candidat ayant le profil recherché;

QUE la décision prise par le comité ressources humaines soit entérinée à une prochaine assemblée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3815-09

FORMATION COMPOSTAGE DOMESTIQUE

CONSIDÉRANT que le 22 avril 2009 a été proclamé « Jour de la terre »;

CONSIDÉRANT que le personnel de la Régie a pensé organiser un cours de formation sur le compostage domestique;

CONSIDÉRANT que depuis quelques années, les municipalités qui désirent tenir une séance de formation à ce sujet fournissent les locaux et défraient la publicité à cet effet, la Régie défraie les coûts demandés par le formateur;

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier a discuté de ce sujet avec Monsieur Claude Poulin, D.G.A. à la Ville de Saint-Georges, compte tenu que cette municipalité est la plus peuplée sur le territoire que dessert la Régie;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet lors de la présente assemblée, il est

EN CONSÉQUENCE

PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Marco Marois
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte de défrayer les coûts demandés par le formateur dans ce dossier, les coûts de publicité et de location de la salle étant à la charge de la Ville de Saint-Georges.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3816-09

RETRAIT DE LA RÉSOLUTION #3740-08 (23 OCTOBRE 2008)

- CONSIDÉRANT** que la Régie a demandé par sa résolution #3740-08, au ministre des Affaires Municipales et des Régions de désigner un conciliateur dans le dossier l'opposant aux municipalités de La Guadeloupe et de St-Benoît-Labre;
- CONSIDÉRANT** que cette demande a été retirée dans le cas de la municipalité de St-Benoît-Labre, et ce, par l'adoption de la résolution #3755-08 le 20 novembre 2008;
- CONSIDÉRANT** que ce conseil a accepté par sa résolution #3800-09, adoptée le 19 février 2009, le rapport d'une rencontre de négociation entre les parties tenue le 09 février 2009 et signé par Madame Audrey Poulin le 18 février 2009;
- CONSIDÉRANT** que la municipalité de La Guadeloupe a fait parvenir à Madame Poulin en mars 2009 les tonnages à être chargés à cette municipalité pour l'année 2008, ce qui fut fait le 17 mars 2009;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mario Breton
APPUYÉ par Monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte de retirer sa demande formulée au ministère des Affaires Municipales et des Régions par sa résolution #3740-08.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

- Invitation à prendre part à l'assemblée générale annuelle de la Mutuelle des municipalités du Québec, laquelle sera tenue à Drummondville le 16 avril 2009.
- Lettre datée du 11 mars 2009 et signée par Madame Ginette Bureau, présidente – directrice générale de Recyc Québec, ayant comme but de nous annoncer que la compensation estimée qui nous sera remise pour la collecte sélective des matières recyclables de l'année 2007 devrait être de 290 000.00\$ environ.

DIVERS

FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie transmet aux administrateurs présents l'information verbale qu'il a eue de Madame Stéphanie Roy, coordonnatrice du financement municipal au ministère des Finances du Québec. Cette demande d'information fait suite à l'intervention de Monsieur Marc-André Doyle, secrétaire-trésorier de la municipalité de La Guadeloupe lors de l'adoption de la résolution #3802-09 de la Régie le 19 février 2009.

COLLECTE SÉLECTIVE APRÈS MAI 2010

Monsieur Marco Marois, représentant de Saint-Benoît-Labre dépose et commente une étude qu'il a fait en rapport avec le projet reconduction de la collecte sélective après mai 2010.

RÉSOLUTION NO: 3817-09

MANDAT À GENIVAR

CONSIDÉRANT que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a émis en date du 26 janvier 2009 un avis d'infraction à la Régie concernant le rejet d'eaux de lixiviation non conforme;

CONSIDÉRANT que la firme d'ingénieurs Genivar, anciennement André Simard & Associés, est consultant pour la Régie Intermunicipale depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT qu'en date du 18 février 2009, une rencontre a été tenue au bureau de la Régie et à laquelle assistaient : pour Genivar, Messieurs André Simard et Jean Bernier, pour la Direction régionale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Madame Geneviève Laguë et Messieurs Éric Gauthier et David Maurice, pour la Régie, Messieurs Éric Lachance, Gabriel Giguère, Pierre Paquet et Roger Turcotte;

CONSIDÉRANT qu'en plus du dossier du traitement du lixiviat, l'ensemble du dossier de la Régie a été discuté afin de le rendre conforme à obtenir officiellement le statut de lieu d'enfouissement technique (LET);

CONSIDÉRANT que pour se faire, la Régie se doit d'être assistée par des professionnels qualifiés dans le domaine;

CONSIDÉRANT que Genivar a fait parvenir à la Régie des offres de services dans différents dossiers à savoir :

**12 mars 2009 – Révision des coûts post fermeture
Mandat estimé à 3 375.00\$ plus taxes;**

**12 mars 2009 – Négociation de la modification du décret
Mandat estimé à 5 000.00\$ plus taxes;**

**17 mars 2009 – Recouvrement final phase 1, incluant plans, devis, surveillance et assurance qualité
Montant estimé à 76 775.00\$ plus taxes;**

**17 mars 2009 – Réseau de captage des biogaz, plans, devis et surveillance
Montant estimé à 81 640.00\$ plus taxes;**

CONSIDÉRANT que ces travaux sont essentiels à l'obtention du statut de LET, de même qu'à la conformité des lois et règlements en vigueur;

CONSIDÉRANT que la Régie a prévu à son budget 2009 des honoraires de 35 000.00\$ pour les services professionnels, dont environ 5 000.00\$ est déjà engagé (Richard Poulin, a.g. et Fiducie Desjardins);

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à Genivar les mandats suivants, lesquels seront financés comme suit :

- Révision des coûts post fermeture
Montant maximal 3 375.00\$ plus taxes
Financé par le fonds d'opération
- Négociation de la modification du décret
Montant maximal 5 000.00\$ plus taxes
Financé par le fonds d'opération
- Recouvrement final phase 1
Montant maximal 76 775.00\$ plus taxes
Financé par le surplus accumulé de la Régie
- Réseau de captage des biogaz
Montant maximal 81 640.00\$ plus taxes
Financé par le surplus accumulé de la Régie

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3818-09

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION « MATÉRIEL DE RECOUVREMENT »

CONSIDÉRANT que l'utilisation d'un matériel de recouvrement journalier doit faire l'objet d'un certificat d'autorisation de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

CONSIDÉRANT qu'il en coûte 513.00\$ pour obtenir un tel certificat;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Madame Christine Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à déposer une demande en ce sens à la Direction Régionale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ainsi qu'à signer tous documents afin de donner suite à la présente résolution;

QU'il soit également autorisé à se faire assister, si besoin, par la firme Genivar, consultant de la Régie, les frais, sur une base horaire, étant payable par le fonds d'opération.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3819-09

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Monsieur Marc Grenier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE cette assemblée soit levée à 20 h 41.

ADOPTÉE

LE PRÉSIDENT

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

ÉRIC LACHANCE

ROGER TURCOTTE